

LE PETIT LIVRE DES SWISS GAAP RPC · CHAPITRE 2.2 · FICHE DE RÉVISION, STYLE EXAMEN

RPC 17 · Les stocks

Swiss GAAP RPC 17 (stocks) Marchandises, matières, produits en cours ou finis : la RPC 17 dit à quel prix les inscrire. Le point clé : la valeur la plus basse entre le coût et ce qu'on en tirera, sans réserve forfaitaire.

1 L'essentiel à savoir par cœur

- Coût : prix d'achat + frais d'acquisition − rabais et escomptes obtenus, ou coût de **production**.
- Si le stock vaut moins à la vente, on retient la **valeur nette réalisable** : prix de vente − frais pour terminer et vendre.
- Méthodes de calcul du coût : coût effectif, moyen pondéré, premier entré premier sorti (FIFO).
- Pas de réserve forfaitaire : la déduction fiscale d'un tiers du CO disparaît aux RPC.

le plus bas
coût ou valeur nette réalisable

− escomptes
rabais et escomptes obtenus

article
comparaison article par article

0 tiers
pas de réserve forfaitaire

2 La base légale, article par article

- Coût d'acquisition : prix d'achat et frais accessoires (transport, douane), moins les rabais et escomptes obtenus.
- Coût de production : matières, travail de production et part des frais généraux de production ; les frais de vente et d'administration n'en font pas partie.
- Principe de la valeur la plus basse : coût ou valeur nette réalisable si elle est inférieure.
- Corrections de valeur pour les articles lents ou invendables, évaluées article par article ou par groupes semblables.
- Méthode de détermination du coût et corrections indiquées dans l'annexe.

3 Les règles, cas par cas

Sujet	Code des obligations	Swiss GAAP RPC
Base	Coût d'acquisition ou de revient (art. 960c al. 1)	Coût d'acquisition ou de production
Valeur plus basse	Prix de vente moins les frais, si plus bas (art. 960c al. 1)	Valeur nette réalisable, si plus basse
Réserve forfaitaire	Déduction fiscale d'un tiers admise en pratique	Interdite
Articles lents	Corrections libres, souvent forfaitaires	Corrections fondées sur l'analyse des articles

4 La méthode, dans l'ordre

1. Calculer le coût, rabais et escomptes déduits.
2. Calculer la valeur nette réalisable par article.
3. Garder la plus basse des deux.
4. Dissoudre le tiers fiscal et calculer l'impôt différé.

> **« Le stock vaut ce qu'il a coûté, ou ce qu'il rapportera si c'est moins. »**

6 Les pièges

La valeur la plus basse se compare **article par article** (ou par groupes semblables) : on ne compense pas la perte de l'article B avec la marge de l'article A.

7 Le cas type du chapitre

Jasmin SA : deux articles et un tiers. Au 31 décembre, Jasmin SA a en stock : article A, 1 000 unités, coût 12 francs, prix de vente 15 francs, frais de vente 1 franc par unité ; article B, 500 unités, coût 8 francs, prix de vente 7.50 francs, frais de vente 0.50 franc. Selon le CO, elle inscrit le stock après la déduction fiscale d'un tiers. Taux d'impôt 20 %.

a. Valeur du stock selon les RPC ?
b. Valeur selon le CO, après le tiers ?
c. Réserve latente et impôt différé ?

Corrigé en fin de fiche.

10 Questions d'examen

1. Vrai ou faux ? Les escomptes obtenus diminuent le coût d'acquisition du stock.
2. Vrai ou faux ? Les frais de vente font partie du coût de production.

3. Vrai ou faux ? La déduction fiscale d'un tiers est admise aux RPC.

4. Vrai ou faux ? On peut compenser la perte d'un article avec la marge d'un autre.

5. Cas express : 500 unités, coût 8, prix de vente 7.50, frais de vente 0.50. Valeur RPC ?

6. Résolvez le cas type de la section 7, « Jasmin SA : deux articles et un tiers », questions a à c.

7. Citez les étapes de la méthode, dans l'ordre, et la base légale du chapitre.

11 Corrigés

1. Vrai : Rabais et escomptes obtenus.

2. Faux : Seulement les frais de production.

3. Faux : Aucune réserve forfaitaire.

4. Faux : Comparaison article par article.

5. 3 500. Valeur nette réalisable 7, plus basse que le coût.

6.

Poste	Calcul	Francs
A	coût 12 < valeur réalisable 14	12 000
B	valeur réalisable 7 < coût 8	3 500
Stock RPC		**15 500**
Stock CO	15 500 × 2/3	10 333
Réserve latente	15 500 − 10 333	5 167
Impôt différé passif	5 167 × 20 %	1 033

7. 1) Calculer le coût, rabais et escomptes déduits. ; 2) Calculer la valeur nette réalisable par article. ; 3) Garder la plus basse des deux. ; 4) Dissoudre le tiers fiscal et calculer l'impôt différé. Base : Swiss GAAP RPC 17 ; CO art. 960c.